

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du Tennis de Table UFOLEP 62**

**MARLES LES MINES 2024 15h30/18h**

**Clubs représentés :**

Achicourt, Auxi le Château, Blériot, Boiry Becquerelle/Croisilles, Bois Bernard, Campagne Les Boulonnais, Hermin, Landrethun Le Nord, Lievin Marichelles, Lievin Brossolette, Lens TT SSL, Loos en Gohelle, Marconnelle, Marles Les Mines, Méricourt, Meurchin, Muncq Nieurlet, Neuville St Vaast, Noyelles Godault, Oye Plage, Sains en Gohelle, Saint Georges, Saint Josse, Sorrus, Tincques

**Clubs excusés :** Vitry en Artois, Bapaume, Billy Montigny, Coulomby, St Martin Les Tatinghem, Preures Zoteux, Angres, Croisette, Rinxent-Hydrequent, Valhuon

**Personnes excusées :** Pascal JACKOWSKI et Alain DELCORDE représentant du Comité Directeur, Sylvie et Vincent Leleu, Sébastien Lefrançois,

Xavier Godin, Responsable de la Commission Sportive Départementale ouvre la séance en remerciant

- *Monsieur / Madame le maire de Marles Les Mines*
- *Messieurs les Représentants du club de Marles Les Mines*, qui nous accueillent
- *Madame la Présidente de l'Ufolep Pas-de-Calais*
- *Messieurs les membres* de la Commission Sportive Départementale Tennis de Table.
- *Messieurs et mesdames* les représentants des associations pongistes UFOLEP du Pas de Calais ainsi que leurs licenciés,

De leur présence au sein de cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour débute comme chaque année par une pensée attristée pour nos amis disparus :

- Philippe François Boiry Becquerelle/Croisilles
- Jean Pierre DAUCHY Bienvillers au Bois

Parole donnée à la Présidente de l'Ufolep 62 : **Natacha Mouton-Levreay**

## **BILAN MORAL**

Telle est la coutume, nous sommes aujourd'hui rassemblés pour faire le bilan de cette saison.

## **REMERCIEMENTS**

- Tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les institutions et les bénévoles qui œuvrent chaque saison afin de permettre à notre discipline de mener à bien sa mission première, à savoir la pratique du tennis de table dans les meilleures conditions possibles et pour un maximum de personnes. Je remercie également les Présidentes, Présidents, les correspondants des clubs pour leur dévouement et leur présence.
- C'est une nouvelle saison qui s'achève et je sais pouvoir m'appuyer sur mon équipe compétente et déterminée qui ne ménagent leur temps pour satisfaire aux exigences de la gestion administrative et sportive du calendrier et des différentes épreuves. Je sais que chacun fait le maximum selon ses envies, son temps libre, ses compétences, sa motivation voire sa santé et la majorité des postes sont entre les mains de différents référents : administratif, financier, vie fédérative, récompenses honorifiques, communication et formation.
- Des techniciens : Responsable de championnat par équipes, classements individuels, ainsi que tous les juges Arbitres des différentes épreuves. Les responsables de secteur, membres de la CSD, ils assument la connexion indispensable entre les clubs et la commission sportive départementale. Une pensée également pour le personnel du bureau départemental de Angres Lydie, Ugo et Florian, toujours disponible.
- L'objectif étant toujours que notre département joue un rôle prépondérant au sein de l'ufolep 62, aussi bien sur le plan sportif qu'humain.
- Nous souhaitons la bienvenue cette saison à 3 nouvelles associations : Rinxent-hydrequent, Auchel et Guines et pour la saison prochaine le club d'Hallines.
- Remerciements également aux associations et leurs municipalités qui ont accueilli nos manifestations départementales et régionales : Sorrus, Saint Omer, Achicourt, Tincques, Neuville St Vaast, Campagne Les Boulonnais
- Rappelons que la CSD s'efforce de satisfaire chaque secteur du département en fonction des demandes effectuées et des contraintes.
- Dernier point, et non des moindres : Un énorme merci à Jacques, Philippe, Natacha de m'avoir épaulé et soutenu pour cette première année en tant que responsable. Cette année a été très éprouvante aussi bien sur le plan familial, que sur le plan des responsabilités, merci pour vos précieux avis.

- 
- Comme chaque fin de saison, je mettrai l'accent sur les valeurs primordiales de l'UFOLEP prônant La Convivialité, Respect, Plaisir, Partage et Fair Play tant de qualités qui enrichissent nos relations et favorise l'épanouissement de nos licenciés.
  - Notre discipline est une activité importante au sein de l'Ufolep 62, elle concerne tous les âges, hommes, femmes qui pratiquent en loisir ou en compétition dans nos clubs avec des encadrements généralement bénévoles qu'il faut saluer.
  - Être sportif, c'est aussi être citoyen à part entière et ce dès le plus jeune âge, la pratique sportive en permet à nos jeunes licenciés d'évoluer avec passion dans un tissu associatif riche, dynamique, accueillant dans un cadre où le respect et la tolérance sont les maîtres mots.

- Notre « politique » menée depuis de nombreuses années a permis de maintenir le nombre d'associations (76) et d'augmenter sensiblement nos équipes engagées en championnat : il y en avait 263 la saison passée, il y en a eu 269 cette saison, le nombre de licenciés de 1847 à 1904 dont 600 sont à double licence. L'Ufolep Pas-de-Calais compte 13000 Licenciés, notre discipline représente 15 %.
- Par ailleurs, nous devons être en adéquation avec le projet sportif fédéral de l'Ufolep Pas-de-Calais sur les Thèmes de la Féminisation – Sport Santé – Pratique Outdoor. Les clubs désirant développer ses thèmes peuvent se faire accompagner par l'Ufolep 62.
- Nos aides financières sont calculés entre autres grâce à l'augmentation de nos effectifs, le nombre de manifestations et de participants dans nos manifestations sportives. (+ de 3000 participants sur l'ensemble de nos compétitions).
- Je tiens et j'insiste que je souhaite que tous nos adhérents puissent participer au dialogue peu importe la méthode (sondage, réunion, vœux, AG, je suis ouvert à toute confrontation etc..). J'envisage par ailleurs, d'inviter un club lors de nos réunions de CSD d'une part pour être transparent, et d'autre part pour qu'il s'aperçoit du travail, des tâches et des débats lors de ses réunions.
- Commencer plus tôt la saison sportive n'a pas posée de problèmes vu qu'il a été possible de reporter la 1<sup>ère</sup> journée, donc renouvelable si besoin ;
- Les journées couplées avec la FFTT sont à éviter si nous voulons garder nos effectifs et nos championnats attractifs ou alors les demandes de reports sont obligatoirement accordées (issue d'une décision de la CSD). Je précise que les décisions prises par la CSD sont mentionnées dans les comptes rendus, elles sont souveraines et quelles doivent être respectées par tous et à tout niveau.
- Eviter les journées de championnat pendant les vacances de février et avril est compliqué. L'UFOLEP liée au scolaire n'est plus trop d'actualité (du moins c'est mon avis), que se passe-t-il pour les licenciés qui ne peuvent partir en vacances !! Prévoir 37 week-end sur 52 (sans compter les week end de juillet et Aout) :
  - ✓ 18 Tours de championnat, 2 prés tours coupes B, 2 Tours finales dep + reg coupes B
  - ✓ 2 Tours finales dep + reg coupes A, 5 Tours Legros, 4 Tours Indivs A & B dep + reg
  - ✓ 2 Tours barrages et finales départementales, 2 Nationaux
- L'organisation sur le même week-end de la Coupe B et des individuels B a reçu un avis mitigé 50/50. Toutefois, ce n'est pas de notre fait, trouver une salle pour l'organisation des Coupes B est de plus en plus difficile ! ou alors il faut revoir l'organisation sur plusieurs salles.
- 2024, a été marqué par les finales nationales de tennis de table B à Méricourt c'était l'une de nos priorités (j'y reviendrait), mais celles-ci ne devaient pas mettre en retrait les préoccupations de nos clubs et de nos adhérents.
- J'ai entrepris en juin et septembre 2023, le tour des différents secteurs pour me présenter aux clubs, tous n'étaient pas à l'AG de juin 2023. J'ai écouté, beaucoup, pris des notes et répondu quand j'étais sollicité. Celui-ci va déboucher sur quelques modifications dans nos règlements sportifs afin de valoriser certaines épreuves et de répondre tant que possible aux attentes des adhérents. Je tiens à souligner que la CSD a toute latitude pour prendre des décisions ponctuelles dans l'intérêt des associations et de l'UFOLEP.

**Bilan présenté et soumis à approbation**

**BILAN FINANCIER**

Référent : Jacques Bécourt.

580 versements à UFOLEP	0,00€
616411 fournitures	0,00€
6064031 mat sportifs	0,00€
6662 récompenses	870,64€
6162 assurances	0,00€
62516 déplacements sportifs	2 737,00€
62571 missions réceptions	1715,00 €
62573 organisations	399,60€
6261 affranchissements	44,84€
626321 tel. Internet	24,00€
6521 engagements en coupe	1 366,00€
652 fact UFOLEO Nat	0,00€
6280 divers	86,37€
	<b>7243,00 €</b>
58000 versements UFOLEP	1 410€ + 348€ de mutation
706611 produits activité	5 959€
75230 engagements reçus	0,00€
75540 engagements nationaux	0,00€
758 divers	9€
	<b>7 378,00€</b>
Solde	134,55 € reste CSD

**Bilan présenté et non soumis à approbation**

**BILAN VIE FEDERATIVE**

Référent : Sébastien Joly.

NEANT

**BILAN COMMUNICATION**

Par correspondance en date du 13 juin, Fabien DEVILLE, référent de la communication au sein de la CSD a présenté sa démission, il est remplacé par Benoit Boyaval

**BILAN FORMATION**

Il n'y a pas eu de formation cette année, faute de référent.

**BILAN SPORTIF ET RECOMPENSES**

Jacques Bécourt : Référent Financier, responsable des finales départementales

Philippe Cousin : Référent Administratif, Responsable du secteur Artois, les Increvables + CSR

Michel Fraczyk : Référent de la Valorisation du Bénévolat et du secteur Calais Urbain

Sébastien Joly : Référent Vie Fédérative, Responsable du secteur Lens Béthune, des Indiv B + CSR

Benoit Boyaval : Référent de la Communication

Olivier Wyka : Responsable du secteur Ternois, Individuels et Coupes A

Jean Jacques Robart : Responsable du secteur Boulogne / Montreuil

Daniel Gilliot : Responsable du secteur Calais Rural

Sébastien Goubet : Responsable du championnat par équipes et de la Coupe B

Jean Claude Audegond : Responsable de la Coupe Legros et des homologations des tournois

Frédéric Mercier : Responsable des classements du département

Le poste de référent à la Formation est vacant :

<b>ACTIVITE EPREUVES</b>			
<b>Championnat ou Coupe Discipline</b>	<b>Date et lieu</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Nombre de catégories / Divisions</b>
<b>Championnat départemental et de secteur</b>	sur la saison sportive	1361	33
<b>Individuels B départementaux</b>	<b>19/11/2023 à Ecuire</b>	222	19
<b>Coupes B Départementales</b>	<b>18/11/2023 à Ecuire</b>	68	3
<b>Individuels A départementaux</b>	<b>17/12/2023 à Helfaut</b>	241	19
<b>Coupes A Départementales</b>	<b>16/12/2023 à Helfaut</b>	44	3
<b>Individuels A région</b>	<b>25/02/2024 à Blaringhem</b>	195	19
<b>Coupes A régionales</b>	<b>24/02/2024 à Blaringhem</b>	38	3
<b>Coupes B régionales</b>	<b>04/02/2024 à Tincques</b>	52	3
<b>Individuels B région</b>	<b>17/03/2024 à Achicourt</b>	209	19
<b>Coupes André Legros</b>	sur la saison sportive	92	1
<b>Coupes des Vétérans</b>	sur la saison sportive	51	1
<b>Coupes Nationales A</b>	<b>18 &amp; 19/05/2024 à Gueret</b>	16	3
<b>Nationaux A</b>	<b>18/05/2024 à Gueret</b>	53	18
<b>Coupes Nationales B</b>	<b>27/04/2024 à Méricourt</b>	21	3
<b>Nationaux B</b>	<b>27 &amp; 28/04/2024 à Méricourt</b>	58	18
<b>Journée Jeunes Départementale</b>	<b>16/03/2024 à Achicourt</b>	68	3
<b>Journées Jeunes Artois</b>	sur la saison sportive	76	2
<b>Journées Jeunes Lensois</b>	sur la saison sportive	47	1
<b>Coupes Secteur Ternois</b>	sur la saison sportive	84	5
<b>Coupes Secteur Calaisis</b>	sur la saison sportive	120	2
<b>Total</b>		<b>3116</b>	

1.1. Championnats

269 équipes engagées dans les différentes divisions départementales et dans les secteurs cette année. Nous n'avons pas enregistré de difficultés majeures

<b><u>RESULTATS CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL</u></b>			
-	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
<b>ELITE</b>	MEURCHIN 1	VALHUON 1	TINCQUES 1
<b>EXCELLENCE</b>	MERICOURT 1	AUDINCTHUN 1	MARQUION 2
<b>PROMOTION EXCELLENCE</b>	SORRUS 1	HELFAUT ST OMER	VITRY 2
<b>HONNEUR</b>	PREURES ZOTEUX 2	BALINGHEM 2 BIENVILLERS 2	
<b>PROMOTION HONNEUR</b>	GRENAY 1	RINXENT HYDREQUENT 1	LE PORTEL 1
<b>1<sup>ère</sup> DIVISION</b>	DUISANS 2	ZUTKERQUE 4	VALHUON 4
<b>2<sup>ème</sup> DIVISION</b>	SAINT GEORGES 2	VIMY 1	COQUELLES 4
<b>3<sup>ème</sup> DIVISION</b>	CAMPAGNE LES BOULONNAIS 5	AUCHEL 3	DUISANS 5
<b>4<sup>ème</sup> DIVISION</b>	TINCQUES 10	SAINT GEORGES 4	VALHUON 7

1.2. Coupes : Inscriptions

<p><u>Coupes A :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 8 équipes Messieurs</li> <li>○ 3 équipes Dames</li> <li>○ 4 équipes jeunes</li> </ul>	<p><u>Coupe A. Legros :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 23 Messieurs</li> </ul>
<p><u>Coupes B :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 14 équipes Messieurs</li> <li>○ 4 équipes Féminines</li> <li>○ 7 équipes Jeunes</li> </ul>	<p><u>Coupe Vétérans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 14 équipes</li> </ul>

L'organisation des nationaux B a accentué les inscriptions en coupe B par rapport aux années précédentes

**RESULTATS COUPES DEPARTEMENTALES (Manuel RENI-Jacques PAULIARD-Robert HABIB)**

Epreuves B		Epreuves A	
Équipe ou Nom Prénom	Catégorie B	Équipe ou Nom Prénom	Catégorie A
SAINT GEORGES	COUPE MESSSIEURS	BALINGHEM	COUPE MESSSIEURS
VALHUON	COUPE FEMININES	L.MARICHELLES	COUPE FEMININES
ECOURT ST QUENTIN	COUPE JEUNES	DUISANS	COUPE JEUNES

**RESULTATS COUPES REGIONALES (Manuel RENI-Jacques PAULIARD-Robert HABIB)**

Epreuves B		Epreuves A	
Équipe ou Nom Prénom	Catégorie B	Équipe ou Nom Prénom	Catégorie A
SAINT GEORGES	COUPE MESSSIEURS	MEURCHIN	COUPE MESSSIEURS
BOLLEZEELE	COUPE FEMININES	LIEVIN MARICHELLES	COUPE FEMININES
BOESCHEPE	COUPE JEUNES	DUISANS	COUPE JEUNES

**RESULTATS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX**

Coupe André Legros		Coupe des Vétérans	
Équipe ou Nom Prénom	Catégorie B	Équipe ou Nom Prénom	Catégorie A
LORGIES	André Legros	NOYELLES GODAULT	Vétérans

1.3 . Individuels

<b><u>RESULTATS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX</u></b>			
<b>Epreuves B Licenciés Ufolep uniquement</b>		<b>Epreuves A</b>	
<b>Équipe ou Nom Prénom</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>Équipe ou Nom Prénom</b>	<b>Catégorie A</b>
MAES Gérard	C0A - Vétérans 4	MAES Gérard	C0A - Vétérans 4
BRONQUART Arnaud	C0 - Vétérans 3	BRONQUART Arnaud	C0 - Vétérans 3
LEJEUNE Régis	C1 - Vétérans 2	DURANT Philippe	C1 - Vétérans 2
BOUVET Brigitte	C2 - Vétérans 2 (F)	PAVOT Sophie	C2 - Vétérans 2 (F)
BRACQ Alexandre	C3 - Vétérans 1	LIMOUSIN Steeve	C3 - Vétérans 1
LEFEBVRE Christelle	C4 - Vétérans 1 (F)	KRAWCZYK Nathalie	C4 - Vétérans 1 (F)
DOUCHY Antoine	C5A - Messieurs	BAR Quentin	C5A - Messieurs
MOURET Thimothé	C5C - Messieurs <1200 pts	LEMOINE David	C5C - Messieurs <1200 pts
SORRIAUX Alexandra	C6 - Dames	SZEWCZYK Fanny	C6 - Dames
FOURMAUT Raphael	C7 - Junior	HIBON Raphael	C7 - Junior
CYRIS Ornella	C8 - Junior (F)	LAGULLE Julie	C8 - Junior (F)
LISEWSKI Robin	C9 - Cadet	SECLEPPE Lohan	C9 - Cadet
DUVAUCHELLE Emeline	C10 - Cadettes	REBERGUES Léa	C10 - Cadettes
BECQUE Maxime	C11 - Minimes	CAPDEVILLE Constant	C11 - Minimes
DECAUDIN Jeanne	C12 - Minimes (F)	BRAYELLE Manon	C12 - Minimes (F)
TURLOTTE Sacha	C13 - Benjamins	JOUSSEAUME Clément	C13 - Benjamins
FOURMAUX Zoé	C14 - Benjamins	LEVAS Juliette	C14 - Benjamins
DANEL Guiliano	C15 - Poussins	CARLIER Samuel	C15 - Poussins
PATTE Coline	C16 - Poussines	ANSEL Enola	C16 - Poussines

**RESULTATS SPORTIFS REGIONAUX**

Epreuves B		Epreuves A	
Équipe ou Nom Prénom	Catégorie B	Équipe ou Nom Prénom	Catégorie A
MAES Gérard	C0A - Vétérans 4	DOYELLE Alain	C0A - Vétérans 4
BRONQUART Arnaud	C0 - Vétérans 3	BRONQUART Arnaud	C0 - Vétérans 3
LEJEUNE Régis	C1 - Vétérans 2	DURANT Philippe	C1 - Vétérans 2
FRUCHART Gladys	C2 - Vétérans 2 (F)	PAVOT Sophie	C2 - Vétérans 2 (F)
BRACQ Alexandre	C3 - Vétérans 1	BRYL David	C3 - Vétérans 1
LEFEBVRE Christelle	C4 - Vétérans 1 (F)	KRAWCZYK Nathalie	C4 - Vétérans 1 (F)
DOUCHY Antoine	C5A - Messieurs	ERCA-FOURDINIER J.Baptiste	C5A - Messieurs
DIEVAL Nicolas	C5C - Messieurs <1200 pts	CAPDEVILLE Vu Hiep	C5C - Messieurs <1200 pts
SCHRYVE Cécile	C6 - Dames	PRETERRE Raphaëlle	C6 - Dames
ELLEBOUDT Clément	C7 - Junior	COIN ALOIS	C7 - Junior
CYRYS Ornella	C8 - Junior (F)	LAGULLE Julie	C8 - Junior (F)
JACQUES Kerrian	C9 - Cadet	VITSE Kylian	C9 - Cadet
ELLEBOUDT Flavie	C10 - Cadettes	REBERGUES Léa	C10 - Cadettes
LEPOIVRE Joseph	C11 - Minimes	BAILLEUL Julian	C11 - Minimes
DECAUDAIN Jeanne	C12 - Minimes (F)	BRAYELLE MAnon	C12 - Minimes (F)
PATTE Aymeric	C13 - Benjamins	JOUSSEAUME Clement	C13 - Benjamins
FOURMAUX Zoé	C14 - Benjamines	LEVAS Juliette	C14 - Benjamines
DANEL Giuliano	C15 - Poussins	CARLIER Samuel	C15 - Poussins

**Nationaux A & B**

Pour Information, les quotas aux nationaux sont attribués à la délégation Flandres Artois Picardie en fonction des inscriptions dans les diverses séries à l'échelon départemental. Ci-dessous nos quotas pour cette saison :

Coupes A : 4 Messieurs – 1 féminine – 2 Jeunes

Coupes B : 4 Messieurs – 3 féminines – 4 Jeunes

Indiv A : 56

Indiv B : 62

**NATIONAUX B**

Les finales nationales de tennis de table à Méricourt ont remporté un vif succès tant au niveau des résultats sportifs que sur l'organisation (avec quelques angoisses je dois l'admettre). 278 pongistes étaient présents dont 80 de la région Flandres Artois Picardie, plus de 1500 personnes dans le complexe sportif.

J'adresse, toutes mes remerciements :

- Aux clubs de Méricourt, Grenay, Sains en Gohelle, Lievin Brossolette, les 60 bénévoles qui ont œuvrés pour l'aide logistique, la restauration, l'accueil et l'installation,
  - à l'équipe médicale mise en place Sandra et Kévin
  - Les arbitres bénévoles et tout particulièrement les plus jeunes (Dan, Sacha, Charles, Romain, Simon, Lola et Benjamin) qui ont contribué au bon déroulement et à la réussite de cette manifestation.
  - Merci aux membres de la CSD et tout particulièrement à Philippe Cousin.
  - Tous les joueurs non seulement pour les résultats sportifs mais aussi pour les valeurs véhiculées par notre Fédération dont nous sommes fortement attachées.
  - L'Ufolep Pas de Calais pour toute l'aide apportée pour la réalisation de cet événement sportif, contribuant ainsi au développement et à la promotion du tennis de table dans notre département.
- 
- Les Nationaux A ont eu lieu cette année à Guéret dans la Creuse les 17 et 18 mai dernier.

<b>RÉSULTATS NATIONAUX</b>			
<b>Équipe ou Nom Prénom</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>Équipe ou Nom Prénom</b>	<b>Catégorie A</b>
1er Courcelles Claude	C0 - Vétérans 3	2ème Chirez Bruno	C0 - Vétérans 3
2ème Bronquart Arnaud	C0 - Vétérans 3	2ème Limousin Steeve	C3 - Vétérans 1
3ème Plateau Guy	C0 - Vétérans 4	3ème Bryl David	C3 - Vétérans 1
1er Preterre Christophe	C1 - Vétérans 2	1ère Ballenghien Sophie	C4 - Vétérans 1 (F)
2ème Lejeune Régis	C1 - Vétérans 2	1ère Szewczyk Fanny	C6 - Dames
1er Bracq Alexandre	C3 - Vétérans 1	2ème Preterre Raphaëlle	C6 - Dames
2ème Goubet Sylvain	C3 - Vétérans 1	1er Preterre Jossua	C7 - Junior
1ière Lefebvre Christelle	C4 - Vétérans 1 (F)	2ème Agneray Victor	C7 - Junior
2ème Buret Céline	C4 - Vétérans 1 (F)	3ème Coin Alois	C7 - Junior
3ème Desprez Nathalie	C4 - Vétérans 1 (F)	1ère Lawniczak Lali	C8 - Junior (F)
1er Douchy Antoine	C5A - Messieurs	2ème Levas Alexance	C8 - Junior (F)
2ème Loyson Romain	C5A - Messieurs	3ème Duquesnoy Manon	C8 - Junior (F)
3ème Chevalier Giovanni	C5A - Messieurs	3ème Seclepe Lohan	C9 - Cadet
2ème Marquant Gauthier	C7 - Junior	2ème Rebergues Léa	C10 - Cadettes
3ème Tellier Evan	C7 - Junior	3ème Coin Athénais	C10 - Cadettes
3ème Facqueur Claire	C8 - Junior (F)	3ème Seclepe Evan	C11 - Minimes
2ème Jacques Kerrian	C9 - Cadet	1ère Brayelle Manon	C12 - Minimes (F)
3ème Lisewski Robin	C9 - Cadet	1er Jousseau Clement	C13 - Benjamin
2ème Duvauchelle Emeline	C10 - Cadettes	1ère Levas Juliette	C14 - Benjamins
1er Lepoivre Joseph	C11 - Minimes	1ère Szewczyk / Lawniczak	C18 - Double Dame
2ème Becque Maxime	C11 - Minimes	1er Szewczyk / Erca Fourdinier	C19 - Double Mixte
1ère Decaudain Jeanne	C12 - Minimes (F)	2ème Preterre / Catez	C19 - Double Mixte
1er Patte Aymeric	C13 - Benjamin	2ème Vitse / Seclepe	C21 - Double Garçon
3ème Bracq Amaury	C13 - Benjamin	1ère Rebergues / Brayelle	C22 - Double Jeune fille
1ère Fourmaux Zoé	C14 - Benjamins	3ème Coin / Bert	C22 - Double Jeune fille
2ème Levas Juliette	C14 - Benjamins	1er Jousseau / Carlier	C23 - Double Jeune garçon
1er Damiens / Loyson	C17 - Double Messieurs		
2ème Bracq / Letor	C17 - Double Messieurs		
3ème Preterre / Douchy	C17 - Double Messieurs		
1ère Desprez / Seynave	C18 - Double Dame		
1er Seynave / Douchy	C19 - Double Mixte		
2ème Schryve / Loyson	C19 - Double Mixte		
1er Lepoivre / Becque	C21 - Double Garçon		
2ème Lisewski / Jacques	C21 - Double Garçon		
3ème Foumaux / Pierrudelcleve	C21 - Double Garçon		
1ère Findinier/Fourmaux	C22 - Double Jeune fille		
2ème Hutin / Decaudain	C22 - Double Jeune fille		

**RESULTATS COUPES NATIONALES (Manuel RENI-Jacques PAULIARD-Robert HABIB)**

Epreuves B		Epreuves A	
Équipe ou Nom Prénom	Catégorie B	Équipe ou Nom Prénom	Catégorie A
1er ECOURT ST QUENTIN 1	COUPE JEUNES	3ème DUISANS	COUPE JEUNES
2ème DUISANS	COUPE JEUNES	1ère LIEVIN MARICHELLES	COUPE FEMININES
3ème VALHUON	COUPE FEMININES	2ème MEURCHIN	COUPE MESSSIEURS
1er MARQUION	COUPE MESSIEURS		
2ème ACHICOURT	COUPE MESSSIEURS		
3ème ST GEORGES	COUPE MESSSIEURS		

**ETUDE DES VŒUX**

- **Vœu n° 1** émis par le club de St Josse et le secteur de Boulogne/Montreuil :

Considérant : que les associations qui demandent un arrêt d'équipe pendant l'intersaison le font parce qu'elles ne peuvent présenter une équipe du niveau requis pour des raisons souvent indépendantes de leur volonté, que ces dispositions sont souvent préjudiciables aux autres associations qui en subissent les retombées, que la CSD doit traiter des demandes de dérogation, nous demandons l'abolition de tous les articles sanctionnant ces faits. A savoir :

**ARTICLE 19 : ATTRIBUTION DES TITRES,**

b) Une équipe, ainsi que toutes les équipes de l'association évoluant dans la même division, ne peut prétendre ni à la première place de sa poule ni à l'accession à la division supérieure si son association a, la saison précédente, demandé la rétrogradation de l'équipe d'une ou plusieurs divisions, ou refusé la montée régulière.

Si elle termine première, l'équipe classée deuxième sera déclarée vainqueur de la poule, accèdera à la division supérieure, si elle le souhaite, et disputera les finales départementales.

Toutefois, des dérogations assorties de conditions peuvent être accordées, à titre exceptionnel, par la Commission Départementale sur présentation d'un dossier.

Vœu retiré lors de l'AG suite à mon erreur

- **Vœu n° 2** émis par le club de St Josse et le secteur de Boulogne/Montreuil :

Demande une nouvelle formulation de l'article 8b relatif au nombre de tables

*« Les rencontres se déroulent sur une ou deux table(s) selon le choix de l'équipe visiteuse lorsque cela est possible. Que ce soit en championnat départemental ou de secteur »*

- **Vœu n° 3** émis par le club de Hermin :

Demande la modification de l'article 8b relatif au nombre de tables

*Au lieu de lire*

*b) Les rencontres départementales se déroulent sur une table sauf accord des deux capitaines pour jouer sur 2 tables.*

**LIRE :**

*Les rencontres se déroulent sur une ou deux table(s) selon le choix de l'équipe visiteuse lorsque la salle le permet. Que ce soit en championnat départemental ou de secteur.*

*Mis au Vote : 6 Pour – 6 Abstention – 13 Contre*

### **INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL**

Une relecture et les modifications des règlements sportifs ont été faites en C S D le 19 juin dernier

#### **a) Championnat :**

##### **+ Art 4 : Mutés :**

Une équipe ne peut présenter qu'un seul joueur muté et un seul joueur étranger.

A - Il n'y a plus de mutation ordinaire. Tout licencié est libre de prendre sa licence pour la saison en cours dans l'association de son choix (sans frais).

Toutefois, pour maintenir une tenue saine de nos championnats, les licenciés désirant changer d'association sont tenus d'en avertir les responsables de l'association quittée (un mail est suffisant) avant le 31 juillet et ils seront considérés mutés. Les responsables d'association sont invités à prévenir la CSD. Sans cette démarche, il ne pourra jouer en championnat dans sa nouvelle association.

B - Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi qu'un versement des droits de 150 € correspondants.

Le licencié dont la démarche aboutit sera considéré comme joueur muté

##### **Cas particulier**

Si une association reprend une affiliation mais n'engage pas d'équipe en championnat la saison suivante, alors tous les joueurs ayant quitté cette association ne seront pas considérés comme joueurs mutés s'ils participent au championnat par équipe au titre de leur nouvelle association

##### **+ Art 18 : Limitation des classements (Pris en début de saison)**

Suppression de : Un club ne peut plus considérer une de ses équipes comme première équipe, s'il a demandé la saison précédente sa rétrogradation d'une ou plusieurs divisions, ou arrêté sa première équipe.

✚ Art 19 : Attribution des titres,

alinéa b) ajouter : Les épreuves de fin de saison « Barrages et les finales départementales sont obligatoires sous peine d'une amende prévue en annexe 1 de 25 €.

**Le règlement des compétitions nationales des épreuves B 2024-2025 ont été modifié :**

a) **Coupe des increvables**

✚ Rajouter que la compétition se déroule l'après midi

b) **Critériums A & B**

Les Individuels, les coupes nationales « B » sont ouvertes aux joueurs dits à simple appartenance titulaires de la seule\* licence compétitive UFOLEP

Un joueur est dit à simple appartenance s'il n'est pas titulaire d'une autre licence qui lui permettrait une pratique compétitive en tennis de table. Ainsi, les licences Loisirs FFTT peuvent jouer dans les épreuves B.

✚ Préambule : Ajouter Un joueur est dit à simple appartenance s'il n'est pas titulaire d'une autre licence qui lui permettrait une pratique compétitive en tennis de table. Une exception : la licence prise dans le cadre scolaire (école/collège/lycée) ne bloque pas la participation aux compétitions B

La désignation des lieux de rencontres se fait sur choix lors de la CSD de rentrée après candidature des associations

Les associations qui se voient attribuer l'accueil d'une manifestation départementale ou régionale doivent préparer la salle avec le nombre d'aires de jeu utiles, de fournir les balles, de mettre à disposition 1 secouriste dès lors que l'on accueille un minimum de 150 personnes (produire l'attestation). Les recettes de la buvette restent acquises à l'association. Aucune contribution financière n'est demandée.

c) **Coupes B & Legros**

Remplace dans son intégralité le règlement relatif aux coupes

**REGLEMENT COUPES**

Le présent règlement est valable pour la saison sportive complète (12 mois)

**PREAMBULE**

La désignation des lieux de rencontres se fait sur choix lors de la réunion de rentrée de la CSD après candidature des associations.

Les associations qui se voient attribuer l'accueil d'une manifestation départementale ou régionale doivent préparer la salle avec le nombre d'aires de jeu utiles et fournir les balles. Les recettes de la buvette restent acquises à l'association.

Les épreuves à finalité nationale comprennent une phase départementale organisée directement par la Commission Sportive Départementale, une phase régionale organisée par la Commission Sportive Régionale, éventuellement des

barrages interrégionaux et une finale nationale organisée par la Commission Nationale. Les différentes commissions fixent les dates des épreuves dont elles ont la charge.

## **ARTICLE 1 : DEFINITION**

La Commission Départementale organise à des dates différentes dans 2 catégories d'épreuves :

- ✚ **COUPE A** : ouverte à tous les licenciés UFOLEP (simple ou double appartenance) à finalité nationale.
- ✚ **COUPE B dite "de l'AMITIE"** : réservée aux licenciés UFOLEP à simple appartenance. (Un joueur est dit à simple appartenance s'il n'est pas titulaire d'une autre licence qui lui permettrait une pratique compétitive en tennis de table). La licence prise dans le cadre scolaire (école/collège/lycée) ne bloque pas la participation aux compétitions B ainsi que les licences loisirs FFTT.

## **ARTICLE 2 : CATEGORIES**

- ✚ Catégorie Messieurs : de 17 ans et plus
- ✚ Catégorie féminine : sans condition d'âge, la mixité de deux associations est autorisée
- ✚ Catégorie jeunes de 11 à 16 ans inclus (équipes mixtes autorisées)

Il n'y a pas de sur-classement possible.

Une jeune féminine peut s'inscrire en catégorie féminines **ou** en catégorie jeunes

## **ARTICLE 3 : COMPOSITION DES EQUIPES**

- a) Les équipes sont composées de deux pongistes qui disputent les simples ; le double peut être constitué de joueurs autres inscrits sur la feuille de rencontre.
- b) Aucune équipe mixte ne sera tolérée chez les adultes, mais elles sont autorisées chez les jeunes.
- c) Si un club inscrit plusieurs équipes dans une des différentes catégories A ou B. Le total des classements des 2 meilleurs joueurs de la 1ère équipe doit être, dans tous les cas, égal ou supérieur au total des 2 meilleurs joueurs de l'équipe suivante, et ainsi de suite.
- d) Il est autorisé la constitution d'une équipe féminine entre **deux** associations n'ayant pas d'autre joueuse, jeune ou adulte, **participant** aux compétitions Nationales (coupes ou individuels)
- e) Une équipe a la possibilité de présenter un remplaçant, à la condition que ce joueur n'ait pas participé avec une autre équipe. Une équipe ne peut présenter qu'un seul joueur muté ou étranger.
- f) Une équipe ne peut quitter la compétition sans avoir été éliminée si elle n'a pas l'autorisation expresse du juge-arbitre. Dans le cas contraire, cette équipe est rétrogradée à la dernière place de la compétition.
- g) Une association peut engager plusieurs équipes dans une même catégorie, mais les pongistes participant dans une équipe déterminée ne pourront jouer dans aucune autre équipe durant la compétition.
- h) La participation à l'une ou l'autre des Coupes est liée au versement d'un droit d'engagement précisé en début de saison par la C.S.D.

#### **ARTICLE 4 : ORGANISATION DEPARTEMENTALE**

- a) Lors de la phase départementale, un ou plusieurs tours qualificatifs peuvent être organisés par poules de 3 ou 4 équipes (exceptionnellement 5) avec le respect de la règle de “l’assiette” (2 équipes d’un même club ne se rencontrent pas au premier tour). A l’issue des poules, les équipes qualifiées se rencontrent pour l’attribution du titre par élimination directe lors de la finale.
- b) Le nombre des équipes qualifiées pour la phase régionale est calculé au prorata des équipes engagées dans les 2 départements. Les modalités de la phase régionale sont déterminées par la Commission Sportive Régionale
- c) Une équipe dans l’impossibilité de participer à la phase départementale ou régionale est tenue d’en avertir le responsable départemental de l’épreuve.
- d) Toute équipe ne participant pas à une phase préliminaire ou à la phase départementale sera éliminée de la compétition (considéré e comme forfait) et passible d’une amende fixée par la C.S.D. en début de saison, sauf si celle-ci en a averti le responsable de l’épreuve dans les délais prévus minimum 3 jours auparavant avec justificatifs (certificat de travail ou médical pour les deux joueurs).
- e) En cas de forfait en coupe B, les joueurs ne peuvent intégrer une équipe de Coupe Legros

#### **ARTICLE 5 : DEROULEMENT DES RENCONTRES**

- a) Les règles de jeu sont celles de la FFTT.
- b) Pour chaque rencontre, le responsable de centre fournit les feuilles de rencontre et les balles.
- c) Les capitaines tirent au sort l’attribution des lettres.
- d) Les rencontres doivent être jouées suivant l’ordre prévu sur la feuille.
- e) Inscrire obligatoirement le classement des joueurs.
- f) Les parties se disputent au meilleur des 5 manches (c’est à dire en 3 manches gagnées).
- g) La rencontre s’arrêtera obligatoirement après l’acquisition par l’une des 2 équipes du 3<sup>ème</sup> point qualificatif (sauf précision contraire lors de l’épreuve). En cas d’égalité de classement **dans le centre**, les positions des équipes sont déterminées, en ne tenant compte que des résultats des matchs les ayant opposés entre eux, en considérant successivement le quotient entre leurs victoires et les défaites, tout d’abord au niveau des matchs, puis au niveau des manches et ensuite au niveau des points
- h) Le responsable de centre adresse impérativement les feuilles de rencontre au responsable départemental des coupes pour le mardi suivant la rencontre.
- i) Toute équipe doit participer à la totalité de l’organisation de la journée (exemple : rencontre de classement), en cas de non-participation, elle se verra classée à la dernière place du tour et exclue de la suite de la compétition.

#### **ARTICLE 6 : DELAIS**

Une équipe ne se présentant pas une demi-heure après l’heure fixée sera déclarée forfait et soumise à la pénalité financière fixée par la C.S.D. Toutefois, lorsqu’une équipe, pour des raisons indépendantes de sa volonté, arrive en retard après avoir prévenu (maximum 1 heure), la rencontre devra être jouée et le responsable de centre mentionnera le fait sur la feuille de rencontre. En cas de contestation, la C.S.D. décidera ou refusera l’homologation de la rencontre.

## **ARTICLE 7 : LICENCES**

- a) Tout joueur doit avoir une licence homologuée au plus tard 8 jours avant la date du premier tour départemental.
- b) Les capitaines des équipes, pour les tours préliminaires et les responsables de l'épreuve (niveaux départemental et régional) devront exiger obligatoirement la présentation des licences.
- c) En cas de doute, il est toujours possible de vérifier l'identité des joueurs inscrits sur la feuille de rencontre. Toute équipe présentant un joueur non qualifié se verra exclue de la compétition.
- d) Toute licence non conforme et non présentée est passible d'une amende fixée par la C.S.D.
- e) Le juge-arbitrage est effectué par les capitaines des équipes présentes, toute contestation devra être signée par tous les capitaines.

## **ARTICLE 9 : RECOMPENSES**

Dans chaque catégorie, la CSD remet une coupe aux trois premiers (es) de chaque catégorie. Soit 18 coupes

## **ARTICLE 10 : LITIGES**

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par la C.S.D. en conformité avec les règlements généraux de l'UFOLEP et ceux de la FFTT pour les questions purement techniques

**Spécificités de la COUPE B « ANDRÉ LEGROS »**

**ARTICLE 1 : DEFINITION**

La Commission Sportive Départementale organise la Coupe « André Legros ». Cette compétition est un complément de la coupe B pour mettre en valeur la notion de « Coupe de l'Amitié ». Elle commence le jour de la finale des coupes B (sauf indication contraire dans le calendrier général).

✚ Réservée aux joueurs des équipes engagées en Coupes B et éliminées.

**ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES**

- a) Une association ne peut inscrire en coupe « André LEGROS » que le nombre maxi d'équipes engagées en coupe B. La composition des équipes est indépendante de la coupe B ;
- b) Les équipes peuvent être constituées différemment de celles engagées en coupes B. Un joueur ne peut participer à la coupe LEGROS que s'il n'est plus qualifié dans une Coupe B ;
- c) La mixité des équipes est autorisée pour la formation des équipes en coupe LEGROS ;
- d) Une association ne pourra intégrer plus de un jeune et une féminine. si l'association n'a pas inscrit d'équipe jeunes ou féminines en coupe B.
- e) Un joueur qualifié en coupe B ne peut intégrer une équipe en LEGROS qu'après élimination. Exception faite aux jeunes et féminines qui peuvent participer à la fois à la coupe Legros et à la coupe B avec **obligation** de donner la priorité à la Coupe B.
- f) Les équipes sont composées de 2 à 4 joueurs (maximum)
- g) Une équipe a la possibilité de présenter un remplaçant au classement inférieur au moins bien classé de l'équipe et à la condition que ce joueur n'ait pas participé avec une autre équipe ;
- h) Les points pris en considération sont ceux du joueur lors de son inscription, si des modifications intervenaient à mi-saison, elles ne remettraient pas en cause la validité des équipes constituées à l'inscription, si un remplacement intervient en cours d'épreuve, on prend les points au jour d'entrée dans la compétition. Tout joueur engagé avec une équipe ne pourra à aucun moment de la compétition intégrer une autre équipe.
- i) La participation à la Coupe Legros est liée au versement du droit d'engagement de la Coupe B.

**ARTICLE 3 : ORGANISATION**

- a) Le premier tour de la Coupe Legros se déroulera le même samedi que l'épreuve de la coupe B départementale (sauf indication contraire dans le calendrier général)
- b) La constitution des centres tiendra compte, dans la mesure du possible, de la situation géographique. Au premier tour les centres seront attribués aux équipes désireuses ou pouvant accueillir. Au tour suivant les équipes ayant accueillies se déplaceront impérativement.
- c) Les rencontres sont organisées en tours successifs, aucune équipe n'est éliminée ; le nombre de tours est défini en fonction du nombre d'équipes. Une journée finale est organisée.
- d) Il est procédé à un tirage au sort intégral au premier tour.
- e) Chaque équipe accumule des points qui la placent dans un classement provisoire conditionnant la position de chaque équipe lors de la finale. Il est fait en fonction du nombre de points acquis à chacun des tours, le premier du centre prend 3 points, le deuxième 2 pts et le troisième 1 pt. (le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> 1 pt pour les centres de 4).

- f) Elle obtient également un quotient correspondant au nombre de matchs gagnés divisé par le nombre de matchs perdus, qui servira à les départager en cas d'égalité dans le classement après chaque tour.
- g) Les places acquises à chaque tour donnent un classement intégral. A partir du 2ème tour, les centres seront constitués par tirage au sort d'équipes ayant le même nombre de points (N); lorsque les centres sont constitués, et qu'il reste des places dans un centre, on commence par placer les premiers tirés au sort du "chapeau" N-1, puis on continue le tirage au sort.. Et ceci à chaque tour.
- h) En cas d'égalité de classement **dans le centre**, les positions des équipes sont déterminées, en ne tenant compte que des résultats des matchs les ayant opposés entre eux, en considérant successivement le quotient entre leurs victoires et les défaites, tout d'abord au niveau des matchs, puis au niveau des manches et ensuite au niveau des points.
- i) En cas de forfait c'est 0 point et 0/6 sera retenu pour le quotient et passible d'une amende fixée par la C.S.D.
- j) Pour la finale, il sera tenu compte des places à l'entrée de celle-ci afin d'établir des poules de 3 ou 4 équipes pour arriver à un classement intégral.
- k) La finale départementale regroupe l'ensemble des équipes engagées en un lieu unique si possible, ou en deux lieux si le lieu initial ne le permet pas.

#### **ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES**

- a) Pour chaque rencontre, le responsable de centre fournit les feuilles de rencontre et les balles.
- b) Les capitaines tirent au sort l'attribution des lettres.
- c) Les rencontres doivent être jouées suivant l'ordre prévu sur la feuille. **Toutes les rencontres se jouent** (pour établir les quotients éventuels)
- d) 2 joueurs jouent les simples, le double peut être composé de joueurs autres que ceux des simples.
- e) Les parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées).
- f) Le responsable de centre adresse impérativement les feuilles de rencontre au responsable départemental des coupes pour le mardi suivant la rencontre.
- g) Toute équipe doit participer à la totalité de l'organisation de la journée en cas de non-participation, elle se verra classée à la dernière place du tour et exclue de la suite de la compétition.

#### **ARTICLE 5 : CHALLENGE**

Trois challenges récompenseront l'équipe la mieux classée dont le total des points des 2 meilleurs joueurs sera dans l'intervalle :

- 🏆 Challenge 1 des 1701 à 2200 points
- 🏆 Challenge 2 de 1201 à 1700 points
- 🏆 Challenge 3 moins de 1200 points

#### **ARTICLE 6 : LITIGES**

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par la C.S.D. en conformité avec les règlements généraux de l'UFOLEP et ceux de la FFTT pour les questions purement techniques

**COUPE DES VETERANS « INCREVABLES »**

- Art 1 : La coupe « des increvables » est réservée aux joueurs détenteurs d'une licence UFOLEP en cours de validité âgés de 55 ans et plus. Sa priorité est **la convivialité**.
- Art 2 : Elle se joue par équipes de 2 joueurs disputant chacun 2 simples et d'une paire jouant le double – cette paire peut être différente des joueurs de simples. Les joueurs peuvent être licenciés dans des associations différentes du département.
- Art 3 : Cette compétition se déroule en semaine, l'après-midi, en plusieurs tours joués à une date et un horaire choisi par les protagonistes et avant une date butoir pour chaque tour. Les capitaines se mettent d'accord sur la date et l'heure de la rencontre. Le lieu est défini lors de l'élaboration du calendrier en début de saison. A l'issue des rencontres, l'équipe accueillante offre boisson(s) collation à tous les participants.
- Art 3 : Cette compétition n'est concurrentielle d'aucune autre compétition organisée par la CSD UFOLEP TT 62.
- Art 4 : Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches ; toutes les parties se jouent.
- Art 5 : Les points-joueurs acquis ou perdus seront affectés du coefficient 0.5
- Art 6 : L'organisation est laissée au juge-arbitre désigné par la CSD.

**ARTICLE 12 : LITIGES**

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par la C.S.D. en conformité avec les règlements généraux de l'UFOLEP et ceux de la FFTT pour les questions purement techniques

**Bilan soumis à approbation**

**Et approuvé à l'unanimité.**

**RECOMPENSES HONORIFIQUES**

Responsable : Michel Fraczyk.

**a) Référent Valorisation du bénévolat**

Récompenses honorifiques 2023/2024

MEDAILLE D'ARGENT JEUNESSE ET SPORTS :

- a. FRACZYK Michel. (*Coquelles*)

MEDAILLE DE BRONZE JEUNESSE ET SPORTS :

- a. GILLIOT Daniel. (*Campagne les Guines*)

MEDAILLE D'OR NATIONALE :

- a. COUSIN Philippe. (*Neuville St. Vaast*)

MEDAILLE D'ARGENT NATIONALE :

- a. FRACZYK Michel. (*Coquelles TT*)
- b. JOLY Sébastien. (*Méricourt*)

DIPLOME DE RECONNAISSANCE NATIONALE :

- a. GODIN Xavier. (*Bois Bernard*)
- b. BALLENGHIEN Sophie. (*Vitry en Artois*)
- c. RIGAUT Mickael (Grenay) demande faite par le CD62
- d. DELEPLANQUE Guillaume (Sains en Gohelle) demande faite par le CD62
- e. KUBIACK Stéphane (L.Brossolette) demande faite par le CD62
- f. LETOR Vincent (Méricourt) demande faite par le CD62

MEDAILLE D'OR DEPARTEMENTALE :

- a. COURCELLES Claude. (*Hermin*)

MEDAILLE D'ARGENT DEPARTEMENTALE :

- a. GODIN Xavier. (*Bois Bernard*)
- b. LELEU Vincent. (*Bapaume*)
- c. LELEU Sylvie. (*Bapaume*)

MEDAILLE DE BRONZE DEPARTEMENTALE :

- a. MARTEL Marc. (*Preures Zoteux*)
- b. GARRET Valérie. (*Achicourt*)
- c. MILLIOT Vincent. (*Muncq Nieurlet*)
- d. LEFRANCOIS Sébastien. (*Coulomby*)
- e. TANGUY Chloé. (*Achicourt*)
- f. REAUX Patrick. (*Tincques*)
- g. FONTAINE Christian. (*AJF Bériot*)
- h. DEMANDRILLE Fabrice. (*Oye-Plage*)
- i. BOINSKI Jonathan. (*Boiry Becquerelle*)

DIPLOMES DE RECONNAISSANCE :

NOM&PRENOM	ASSOCIATION	NOM&PRENOM	ASSOCIATION
BLEUZET Daniel	BOIS BERNARD	JEROME Jean-Pierre	HERMIN
BOCQUERY Jérôme	TINCQUES	LAPOTRE Kevin	COULOGNE TT
CAMUS Fabrice	TTSS ARTOIS	LESUR Guillaume	SAINS EN GOHELLE
CLAY Hallan	GRENAY	LUKADSZCZYK Edouard	MARLES LES MINES
DECOBERT Laurent	POLINCOVE	MARQUANT Gauthier	SAINS EN GOHELLE
DELOT Bruno	LE PORTEL	MIROLO Pierre	POLINCOVE
DEWEZ David	POLINCOVE	NOLF Fabien	BOULOGNE LA FONTAINE
DUVIVIER Frédéric	SAINT GEORGES	PERON Johnny	BLERIoT
FOURNIER Jérôme	BREMES LES ARDRES	PERRAULT Jean-Claude	SAINT JOSSE
GUERIN Benjamin	AUXI LE CHATEAU	PETIT Alexis	ST OMER
GUEUDIN Dominique	NOYELLES GODAULT	ROUSSELLE Thierry	MAROEUIL
GUILLEMANT Gérard	LIEVIN-BROSSOLETTE	SROCZYNSKI Jérôme	GRENAY
HENNUYER Caroline	VALHUON	TURLOTTE Sandra	MARLES LES MINES
HERMANT Pascal	SAINT GEORGES	VERDIN Jean-Claude	BOIRY BECQUERELLE
JACQUES Kerrian	ASTT MERICOURT	VILLAT Michel	AL NEUVILLE St VAAST
DELHAYE Lola	AUXI LE CHATEAU	WIERSCH Kevin	SORRUS
BREEM NICOLAS	MEURCHIN	TURLOTTE SACHA	MARLES LES MINES
BREEM CHARLES	MEURCHIN	TURLOTTE DAN	MARLES LES MINES
DRUELLE SIMON	MEURCHIN		

○ **Trophées de la meilleure progression :**

pour les messieurs : SROCZYNSKI KEVIN (GRENAY) +265 points

pour les féminines : SORRIAUX ALEXANDRA (MARLES) +196,50 points

**INFORMATIONS DIVERSES**

La saison sportive 2024/2025 / démarrera le 14 septembre.

Les inscriptions aux championnats départementaux 2024 – 2025 sont lancées :

- de Elite à Honneur (Hors Calais) délais de rigueur le 20 Aout 2024 à Sébastien Goubet (Attention il n'y aura pas de relance)
- de Promotion Excellence et d'Honneur du Calaisis délais de rigueur le 26 Aout 2024 auprès de Daniel Gilliot

Selon un nombre d'inscriptions suffisantes, il y aurait peut-être la possibilité de créer une Promotion Excellence et une Honneur supplémentaire. La CSD fera de son mieux pour cela indiquer sur les feuilles d'inscriptions vos desideratas Sébastien en tiendra compte un Maximum.

Pour clôturer l'assemblée générale, la parole est donnée à la Présidente de l'Ufolep 62 : **Natacha Mouton-Levrey**

#### Tarifs

Pour les tarifs des affiliations, ils sont définis mais bloqué par la Ligue et l'UFOLEP National encore en négociation.

3 tarifs pour les affiliations

- ❖ UFOLEP pour les clubs qui n'accueillent que des licenciés : 139 €
- ❖ UFOLEP+ pour les clubs qui accueillent des licenciés et 2 évènements par saison avec non licenciés : 189 €
- ❖ UFOLEP Pro pour les clubs qui ont des employés.
- ❖ L'assurance est comprise dans l'affiliation est obligatoire (AXA)

Tarifs des licences :

- 🏳️ Licences : adulte 32,89    jeune 17,49€

L'assemblée se termine par le verre de l'Amitié offert par la commune de Marles Les Mines